

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 janvier 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1128

présenté par
M. Prud'homme

AVANT L'ARTICLE PREMIER

Rédiger ainsi l'intitulé de la section 1 :

« incantations générales de façon à donner une apparence d'humanisme à une réforme délétère ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme la majorité des Français·es, nous nous opposons totalement à l'ensemble de ce projet de loi et demandons le retrait de l'ensemble de ses dispositions, même celles qui auraient pour fonction de limiter les dégâts d'un texte dévastateur. Cet amendement visant à modifier le titre de la section 1 opère une concordance entre l'objectif poursuivi réellement par la section et le titre qui la présente.